

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 juin 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Michael BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Jean-Marc COPPOLA - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Marc LOPEZ - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Martine MATTEI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Maxime TOMMASINI - Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Régine GOURDIN - Roland BLUM représenté par Albert GUIGUI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Eugène CASELLI - Sandrine D'ANGIO représentée par Antoine MAGGIO - Patrick GHIGONETTO représenté par Patrick BORE - Roland GIBERTI représenté par Laure-Agnès CARADEC - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Louisa HAMMOUCHE - Laurence LUCCIONI représentée par Daniel HERMANN - Christophe MASSE représenté par Marc LOPEZ - Florence MASSE représentée par Vincent GOMEZ - Guy MATTEONI représenté par Laurent LAVIE - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Lisette NARDUCCI représentée par Michel DARY - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Grégory PANAGOUDIS représenté par Guy PONTOUS - Roland POVINELLI représenté par Janine MARY - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Roger RUZE représenté par Bernard MARTY - Martine VASSAL représentée par Marine PUSTORINO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BAUMANN - Alain CHOPIN.

Signé le 26 Juin 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

POR 002-238/14/CC

■ Création d'une commission d'attribution des postes à flot professionnels pour le périmètre de la Délégation de Service Public 1 de gestion portuaire attribuée au CNTL dans le Vieux-Port de Marseille

DIPORSV 14/11414/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine a attribué par délibération POR 2/1087/CC du 18 décembre 2006 un contrat de Délégation de Service Public de gestion portuaire au Cercle Nautique et Touristique du Lacydon (CNTL) au sein du Vieux-Port de Marseille (DSP1). Ce contrat a notamment pour objet de confier au délégataire la gestion de postes à flot ainsi que diverses activités nautiques et de plaisance. Dans ce cadre, le CNTL a l'obligation de créer et de gérer une panne dédiée aux professionnels du nautisme pour leur offrir l'opportunité d'une meilleure visibilité et organisation et ainsi générer une dynamique de développement.

L'annexe 18 du contrat ébauche des règles d'administration de cette la panne et prévoit la création d'une commission d'attribution spécifique.

Cette commission est compétente pour donner un avis consultatif sur les attributions ; la décision appartenant in fine à l'autorité portuaire à savoir le Président de la Communauté Urbaine en application de l'article L .5331-7 du Code des Transports.

Le contrat stipule que cette commission est composée de représentants de la Chambre Syndicale des Professionnels du nautisme, du délégataire et de l'autorité délégante. Afin d'assurer le bon fonctionnement de cette commission, il est proposé de lui adjoindre un règlement intérieur joint en annexe. Outre les modalités relatives aux compétences, aux convocations, aux votes, le règlement prévoit les critères d'attribution des postes à flot. Priorité est donnée à la qualité du projet de l'entreprise, sa viabilité, son intérêt pour le territoire tant en terme économique que touristique.

Il convient de délibérer pour approuver la création, la composition et le règlement intérieur de cette commission

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Ports Maritimes ;
- Le Code des Transports ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le contrat de Délégation de Service Public n° 06/191 attribué au CNTL en date du 1^{er} janvier 2007.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Signé le 26 Juin 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014

Considérant

- L'intérêt d'approuver la création d'une commission d'attribution dédiée à la panne des professionnels de la DSP1 ;
- La nécessité d'acter la composition de cette commission et son règlement intérieur.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la création d'une commission d'attribution pour la panne des professionnels située dans le périmètre de la Délégation de Service Public 1 confiée au CNTL dans le Vieux-Port de Marseille.

Article 2 :

Est approuvée la composition ci-après de cette commission :

- Deux représentants de l'autorité délégante :
Le Vice-Président de la Communauté Urbaine délégué aux Ports de plaisance et Espace maritime ;
Le Président délégué de la commission Ports et espace maritime ;
- Deux représentants de la mairie des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements ;
- Deux représentants de la Chambre Syndicale des professionnels du nautisme : dont le Président de la Chambre Syndicale des professionnels du nautisme ;
- Deux représentants du délégataire : dont le Président du CNTL.

Article 3 :

Est approuvé le règlement intérieur ci-annexé de la commission d'attribution.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
aux Ports et Espace maritime

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Ports et espace maritime

Claude PICCIRILLO

Guy PONTOUS

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER